

ORDONNANCE C-4.1, o. 186

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

**Ordonnance établissant la fermeture de l'intersection des rues Saint-Cuthbert et Clark dans
l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

(Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) article 3, paragraphe 3^o)

À la séance du 3 juin 2019, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. Qu'à la suite de la réalisation du projet de réaménagement géométrique des rues St-Cuthbert et Clark, d'implanter une signalisation entravant l'intersection des rues St-Cuthbert et Clark;
2. Que l'ordonnance est édictée pour la période commençant le 3 juin 2019 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de déterminer les manœuvres obligatoires ou interdites de cette intersection du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire suppléant,

Claude Groulx

Alex Norris